



Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement
Service de l'environnement
Section protection des eaux

Departement für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt
Dienststelle für Umwelt
Sektion Gewässerschutz

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

ETABLISSEMENT DE LA CARTE CANTONALE DE PROTECTION DES EAUX

Aide à l'exécution 4
(AE 4)

Annexe C3 : Modèle de représentation
« Secteurs de protection A_u »

Version du 25.07.2017

La symbologie de la délimitation des surfaces concernant les secteurs A_u est définie comme suit :

	Secteur A _u roches meubles	Secteur A _u karst	Secteur A _u fissuré non-karstique
			
Couleur RVB de remplissage	102, 153, 205	0, 168, 132	0, 92, 230
Trame de remplissage	Pleine, transp. 30%	Pleine, transp. 30%	Pleine, transp. 30%
Couleur RVB du contour	130, 130, 130	130, 130, 130	130, 130, 130
Largeur du contour	0.40	0.40	0.40